



Compte-rendu du conseil de quartier du centre-ville

Le 1^{er} Mars 2017, à 19h30, à la Ferme

1/ Point sur les travaux de la Fibre optique

SFR Numéricable a débuté les travaux d'installation de la fibre optique en Novembre 2016 :

- Dans un premier temps, SFR procède à l'installation de 38 armoires réparties dans chaque quartier reliées au centre Nœud de Raccordement Optique de Juvisy. L'installation des câbles souterrains puis « aériens » (avec poteaux) reliant les armoires aux habitations se fait ensuite.

- Trois mois après les travaux d'installation correspondant au délai légal, il y aura une phase de commercialisation organisée par Orange et SFR Numéricable ponctuée par des réunions publiques. SFR Numéricable porte seul les travaux d'installation, d'autres opérateurs pourront s'acquitter « d'un droit d'accès » pour pouvoir bénéficier de la fibre optique et le proposer à leurs clients.

L'installation de la fibre optique suit un ordre précis :

- Les premières zones où sera installée la fibre optique correspondent aux zones de concentration des entreprises, l'objectif est de favoriser l'emploi. Ainsi, c'est le quartier des Coteaux (avec la zone Kennedy) et Chatillon (avec la bordure de la RN7) qui bénéficieront en premier des travaux d'installation.

- Ensuite, les travaux de la fibre optique démarrent dans les zones les plus éloignées de Juvisy qui est le centre relais.

Les travaux au centre-ville sont programmés d'avril à juin 2017.

2/ Point sur les modalités de stationnement sur la RN7

Suite à une étude et la concertation des riverains et commerçants, il a été décidé pour améliorer les conditions de stationnement aux abords de la RN7 la mise en place d'une zone bleue permettant un stationnement d'1h30, du lundi au samedi, de 8h à 20h, sur la RN7 et les rues alentours. Il est prévu la distribution d'un badge par foyer habitant la zone d'étude autorisant le stationnement (4 euros par an, à retirer à la PM). En complément de ce stationnement ponctuel, le stationnement de longue durée sera possible au PIR et dans les parkings à ciel ouvert comprenant 380 places.

La mise en place des nouvelles règles de stationnement s'effectuera en Mai.

3/ Point sur le dispositif Vigi'Orge du SIVOA

Le SIVOA est en charge de la gestion de l'Orge et de ses affluents mais également des réseaux d'eau et d'assainissement intercommunaux de 20 communes dont Viry-Chatillon. Pour cela, il possède un service en charge de la gestion technique et une astreinte technique fonctionnant avec trois agents, 7 jours sur 7 et 24/24h (01 69 12 15 41). L'astreinte technique du SIVOA utilise la télégestion, surveillance et gestion à distance grâce à 40 capteurs présents dans l'Orge qui mesurent la qualité de l'eau et le niveau des crues en temps réel. En fonction des niveaux de crue, des alertes sont mises en place. A distance, le SIVOA gère le débit des cours d'eau en ouvrant ou en fermant des vannes de bassins de rétention (enterrés ou non).

Le SIVOA propose la mise en place de Vigi'Orge, un dispositif gratuit de communication qui permet d'envoyer des messages vocaux et des SMS aux personnes inscrites sur une base de données en fonction de leur exposition aux risques d'inondation. Le but est d'informer sur l'état actuel des crues et sur les comportements à adopter. Pour l'instant, le dispositif est utilisé par 7 communes.

4/ Présentation du dispositif des Voisins Vigilants

Mis en place en 2014, le dispositif est porté par la Police Municipale en partenariat la Police Nationale (le commissariat de Juvisy-sur-Orge et la Direction Départementale de la Sécurité Publique d'Essonne : DDSP), le parquet d'Évry et la Préfecture d'Essonne.

Le dispositif a pour objectif de rassurer la population et lutter contre le sentiment d'insécurité, d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité, d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre les phénomènes de délinquance, de mettre en échec les cambrioleurs, de contribuer à créer des liens de solidarités entre les habitants.

La Police Municipale coordonne le dispositif, organise la chaîne de vigilance et fait le lien avec la Police Nationale. Volontaires et disponibles, les « voisins vigilants » sont chargés de porter à la connaissance de la PM tout fait contraire à la loi pénale qu'ils auraient pu constater ou que leur voisin aurait signalé lors des réunions du dispositif organisées par la PM tous les deux mois et en dehors, au quotidien.

Pour devenir Voisin Vigilant, il faut remplir le formulaire de candidature disponible auprès de la Police Municipale. A ce jour, on compte 35 voisins vigilants à l'échelle communale : 10 à Port Aviation, 2 à Chatillon, 19 au Centre-ville, 2 au Plateau, 2 aux Coteaux de l'Orge.

4/ Tour d'horizon des préoccupations des habitants dans le quartier

- Rue Horace Choiseul se trouve un miroir près de la clinique qui aurait bougé et ne refléterait pas le bon angle.
- Où en est l'installation des panneaux stop du carrefour rue des tilleuls/rue du 8 mai 1945 ? Les deux poteaux ont été installés suite à la concertation des riverains pour favoriser la circulation, les panneaux le seront prochainement (en attente de l'arrêté municipal).
- Au 18 rue du 8 mai 1945, on constate des problèmes de stationnement en lien avec la configuration en épis : les camionnettes dépassent des places de parking, ce qui nuit à la visibilité des automobilistes et au passage des piétons. Une réunion de concertation sera organisée à ce sujet.
- Suite à un accident de voiture, les barrières de la Résidence des bas chaumiers sont manquantes et seront remises.
- Problème de stationnement sauvage sur les trottoirs du boulevard Husson. Une réunion de concertation sera organisée afin de réfléchir à des solutions à mettre en place.
